

# Le projet pluridisciplinaire à caractère professionnel

## Les travaux personnels encadrés

Ces deux innovations ont donné lieu à deux rapports présentés successivement, mais conjointement. Ce qui les rapproche, comme ce qui les distingue, contribue à les rendre remarquables et justifie de les associer.

Chacune de ces innovations, d'abord, affiche clairement l'objectif de développer l'autonomie de l'élève. Il y a là une rupture avec tous les dispositifs précédents qui visaient à renforcer et à multiplier les actions de soutien. Chacune s'inscrit, ensuite, dans une démarche de décloisonnement des disciplines, sous des formes variées : recherche de l'interdisciplinarité, recherche du travail en commun entre professeurs de disciplines différentes. Enfin, chacune d'elles présente, objectif plus lointain, la volonté de reconstruire le sens des savoirs ou des savoir-faire enseignés au lycée : il s'agit de faire en sorte que les élèves éprouvent et comprennent que ces connaissances, ces méthodes, ces savoir-faire permettent de traiter des questions non spécifiquement scolaires ou de mener à bien des projets réellement intégrés aux mondes du travail et de la vie.

Les projets pluridisciplinaires à caractère professionnel (PPCP) et les travaux personnels encadrés (TPE) ont en commun une histoire qui est aussi bien celle de résistances à surmonter, de difficultés à vaincre, que celle d'une ouverture à des perspectives séduisantes. Une mise en place progressive a permis aux divers acteurs de mieux surmonter les obstacles et de mieux mesurer l'importance et les promesses de ces innovations. Leur généralisation paraît désormais effective. Cette rénovation des pratiques est probablement l'un des facteurs majeurs d'évolution du système éducatif.

Mise en œuvre d'une recherche, réalisation d'un projet : dans chaque cas c'est l'ensemble de l'établissement qui a été mobilisé ; et ce sont les mêmes questions qui ont été posées : comment faire reconnaître la valeur de ces pratiques face à la concurrence des autres enseignements ? comment les évaluer correctement ?

## **Le projet pluridisciplinaire à caractère professionnel**

### **La définition et le calendrier de mise en œuvre**

Selon la charte de l'enseignement professionnel intégré, annoncée par le ministre à Lille en septembre 1999, ces projets « menés par petits groupes d'élèves ont notamment pour objectifs de les entraîner à organiser méthodiquement leur travail, à rechercher et à exploiter de la documentation, à mettre en relation les connaissances et les aptitudes qui s'acquièrent dans les différentes disciplines. Tout en satisfaisant le goût de nombreux élèves de l'enseignement professionnel pour les réalisations concrètes, ils favorisent leur esprit d'initiative, leur créativité, leur capacité à repérer des erreurs et à les rectifier et sont un atout supplémentaire pour leur insertion professionnelle. Ces projets sont en relation avec les activités professionnelles relevant du diplôme préparé. Ils consistent notamment en la réalisation totale ou partielle d'un objectif de production ou d'une séquence de service, à partir d'une logique adaptée au secteur professionnel [...]. La participation de l'enseignement général à ces projets devra être systématiquement recherchée ; elle constitue un objectif important. » (annexe de la charte, page 20)

### **La mise en place des PPCP**

#### **Dans les académies : une mobilisation forte, mais tardive**

La mise en place des projets au cours du premier trimestre de l'année scolaire 2000-2001 a été rendue difficile par les obstacles divers qu'a connus la mise en œuvre expérimentale au cours de l'année précédente.

#### **Dans les établissements : critères et modalités du choix des projets**

Le choix des PPCP a été déterminé par des motifs qui ne sont pas exclusivement pédagogiques, qui ne relèvent pas seulement d'un objectif de formation, d'aide aux élèves ou d'approfondissement : la disponibilité du matériel, la demande d'un client, ou le souci de répondre à la commande institutionnelle ont été aussi des facteurs de ce choix.

Les professeurs pilotes fonctionnent souvent en binôme, associant professeurs d'enseignement professionnel et professeurs d'enseignement général ; mais ce peut être aussi un seul enseignant, le plus souvent d'enseignement professionnel, notamment dans les projets à faible teneur pluridisciplinaire ; c'est parfois l'équipe tout entière qui est pilote, lorsque celle-ci est soudée, habituée à travailler ensemble.

L'équipe de direction n'est pas intervenue directement dans le choix des projets. Son rôle a consisté davantage à créer les conditions organisationnelles, à solliciter des enseignants pour constituer les équipes et assurer le pilotage des projets, pour en favoriser l'émergence, non sans mal, dans certains lycées. Les professeurs principaux ont pu exceptionnellement servir de relais, auprès de leurs collègues. La force de conviction dont savent faire preuve les équipes de direction exerce une influence certaine sur la réussite des PPCP et *a contrario*, le scepticisme de quelques chefs d'établissement ne manque pas d'être contagieux.

La contribution des élèves à l'élaboration des projets est restée très modeste. Il faut reconnaître que les tentatives de consultation, surtout en secteur industriel, n'ont pas toutes été couronnées de succès, soit que les élèves n'aient pas fait de proposition (au niveau du BEP, ils manquent souvent, dit-on, de la maturité nécessaire), soit que leurs propositions aient été jugées irréalistes, ou trop éloignées de la définition et des objectifs des PPCP.

Le projet a été élaboré généralement au début du premier trimestre de l'année scolaire, exceptionnellement à la fin de l'année scolaire précédente. Le plus souvent, la prérentrée a été mise à profit pour informer les équipes, pour les inciter à une réflexion commune sur la philosophie du PPCP, puis sur la définition des projets. Les heures en principe prévues pour le PPCP ont souvent été utilisées pour la concertation, dans les premières semaines, voire le premier trimestre. Si quelques rares établissements ont manifesté une opposition résolue, nombre d'équipes n'ont pas attendu le mois de janvier pour lancer leurs projets.

### **Bilan de la mise en place**

Parmi les points positifs, on relèvera :

- l'engagement des autorités académiques ;
- la mise au point rapide de documents réalisés au niveau académique, d'un calendrier, de réunions d'information et de formation, généralement en liaison avec les instituts de formation des maîtres (IUFM) ;
- une bonne qualité de réflexion dans certaines académies sur l'articulation des référentiels et des PPCP ;
- le lancement rapide de projets dans les lycées, sans attendre la généralisation prévue au mois de janvier.

Parmi les difficultés, on soulignera :

- l'échec de la mise en œuvre anticipée ;

- le sentiment, parfois vivement exprimé, des chefs d'établissement (confrontés aux revendications des personnels et soumis à des discours contradictoires) de n'avoir pas été soutenus ;
- les conditions de lancement des projets qui ont rarement permis aux chefs d'établissement d'organiser une réelle concertation avec les équipes pédagogiques et au sein des équipes, de prévoir des emplois du temps facilitant la mise en œuvre des projets, d'associer les élèves à leur conception.

## La réalisation des PPCP

### Caractéristiques des PPCP

Les projets examinés lors de l'enquête revêtent une grande variété par leurs intitulés, leurs caractéristiques, les disciplines et les champs professionnels concernés. On trouve souvent dans les formations industrielles une réalisation technique (étude et fabrication d'un lit, réhabilitation d'un véhicule, réalisation d'une maquette, réfection et mise en conformité d'une porte de garage, etc.) et, dans les formations tertiaires, la réalisation d'un service (création d'une amicale, contribution à l'organisation d'une manifestation sportive, mise en place de soldes privés pour une entreprise, etc.). La réalisation d'un produit qui matérialise le projet ou, éventuellement, d'une manifestation qui conclut et concrétise le travail effectué, semble, pour les élèves, un facteur important de motivation.

Les disciplines concernées représentent généralement celles du champ professionnel et certaines disciplines générales : le plus souvent lettres/histoire, mathématiques/sciences, anglais, parfois vie sociale et professionnelle, arts appliqués, exceptionnellement éducation physique et sportive. Le documentaliste est plus rarement mobilisé par le projet qu'on ne pourrait s'y attendre et, s'il est concerné, sa place n'apparaît pas toujours clairement : on recourt souvent au centre d'information et de documentation (CDI), mais le documentaliste est considéré davantage comme un prestataire de services que comme un acteur à part entière du PPCP.

### Moyens, formation, information au service du projet

Les projets n'ont pas donné lieu à une inflation de dépenses et les demandes jugées excessives ont été canalisées par les équipes de direction. Concernant les problèmes d'équipement, les seules difficultés soulignées de manière récurrente tiennent à l'encombrement des CDI et des salles informatiques, où les équipements sont trop souvent concentrés, alors que les établissements disposeraient du matériel nécessaire s'il était mieux réparti.

Il n'y a pas eu de formation d'ensemble des enseignants à l'élaboration et à la pratique des PPCP, qui aurait été inscrite dans les plans académiques de formation : la lourdeur et la lenteur des dispositifs de formation continue ne le permettaient pas. En revanche, la mobilisation des autorités académi-

ques, l'engagement des corps d'inspection, la mise en place de groupes ressources constitués d'inspecteurs et de professeurs, ont favorisé l'intervention systématique de personnes ressources dans les établissements, dès la rentrée, et tout au long du premier trimestre.

Force est de reconnaître que la mise en œuvre expérimentale prévue en 1999-2000 n'a pu se dérouler convenablement, du fait des grèves, et que les enseignements qu'on en attendait n'ont pu être tirés, pas même dans la plupart des lycées dits expérimentaux.

### **Mise en œuvre et organisation du projet**

On rencontre une extrême diversité de situations, qui s'explique très certainement par le souci qu'ont exprimé de nombreux chefs d'établissement de ne pas se mettre en situation de conflit avec les équipes de professeurs. Assez souvent, une demi-journée a été banalisée dans l'emploi du temps où des barrettes sont prévues à des moments bien repérés dans la semaine. L'organisation hebdomadaire prévaut. Dans ces espaces, l'organisation et la répartition des disciplines peuvent être laissées à l'initiative des équipes, mais celles-ci n'exploitent pas toujours la souplesse disponible.

La parité attendue entre les enseignements généraux et professionnels n'est pas systématiquement respectée dans les projets analysés. Ce déséquilibre est particulièrement sensible quand les heures de PPCP ne sont pas distinguées des heures d'enseignement disciplinaires. On peut aller dans ce cas jusqu'à une répartition deux tiers/un tiers au profit de l'enseignement professionnel.

Les projets ont effectivement démarré bien avant la fin de janvier 2001 dans la très grande majorité des cas. Leur durée s'étale de trois semaines, pour les plus courts, à l'année scolaire entière dans un ou deux cas. La durée moyenne d'un projet est de quatre mois environ.

### **Évaluation des effets du projet**

Dans les trois quarts des projets examinés, les principaux objectifs attendus sont présentés. Ils portent principalement sur des éléments méthodologiques : comment va-t-on s'y prendre pour réaliser les projets ? La mise en œuvre effective d'une réelle pluridisciplinarité est également recherchée. La mise en place d'indicateurs de réussite du projet, au-delà d'une évaluation qualitative et subjective (la motivation des élèves), se révèle bien peu fréquente.

Quand les conséquences éventuelles sur le fonctionnement de l'établissement ont été évoquées (dans un tiers des projets examinés), l'équipe de direction signale que les possibilités d'organisation dans le cadre des contraintes propres aux établissements ont atteint leurs limites. Le problème de la disponibilité des salles, notamment du centre de documentation, et du matériel, va exiger une réflexion interne pour optimiser

leur utilisation. Le PPCP peut être, par ailleurs, le révélateur de fortes disparités entre les pratiques pédagogiques, qui n'échappent pas à l'attention critique des élèves.

Les liens renforcés avec les rares entreprises qui ont participé au projet sont jugés comme un gage prometteur d'ouverture de l'établissement sur l'environnement extérieur.

## **La perception du projet**

### **L'équipe de direction**

Les chefs d'établissement estiment généralement que la mise en place des PPCP est une opération complexe et que des consignes claires ont fait défaut pour aménager une organisation favorisant la réussite des projets. Le texte de juin 2000 a été jugé très insuffisant comme cadre organisationnel, et son arrivée à une période de faible disponibilité des équipes pédagogiques n'a pas rendu possible une réflexion collective avant la rentrée. La contradiction apparaît forte, entre la mise en place d'un dispositif demandant souplesse et réactivité, et le statut des enseignants qui impose un service hebdomadaire fixe.

Plusieurs chefs d'établissement ont souhaité insister sur l'évolution positive observée dans le comportement des élèves (là où l'organisation et la mise en œuvre des PPCP sont des réussites), du fait de la création de nouvelles dynamiques et de la diminution des tensions. Ils soulignent, en outre, la valorisation de l'image de certaines sections grâce aux PPCP.

### **Les professeurs**

Les professeurs, réservés voire réticents en début d'année, reconnaissent aujourd'hui les apports du dispositif ou en tout cas ses potentialités. Si l'on peut constater, en fin d'année, moins d'hostilité au PPCP, les principaux obstacles à sa réussite n'en demeurent pas moins nombreux. Le déficit d'information et d'aide sur la définition des enjeux, sur la manière de construire un projet et de l'évaluer, le caractère aléatoire de la bonne entente pour la constitution d'équipes pédagogiques, le manque de concertation au sein de l'équipe par absence de plage horaire prévue : telles sont les difficultés le plus systématiquement notées. Il faut y ajouter l'implication parfois difficile des disciplines générales dans un projet technique trop prégnant, ou dans un nombre trop important de projets, ainsi que le sentiment d'une réduction des horaires au plan disciplinaire sans allègement de programme : sentiment d'autant plus aigu que le rythme d'apprentissage n'est pas aussi rapide en PPCP qu'en cours, et que le projet permet d'acquérir des aptitudes qui ne se réduisent pas aux référentiels. La question de l'adaptation des référentiels se trouve ainsi posée. La difficulté d'utiliser des salles spécialisées, insuffisamment disponibles, s'ajoute aux complications matérielles par ailleurs signalées.

Malgré les réticences initiales, la perception des effets des PPCP est plutôt positive pour les professeurs. La création d'un état d'esprit différent entre élèves et professeurs est plus que sensible, elle facilite une connaissance plus directe des élèves et permet un repérage plus aisé des difficultés. La motivation et l'émulation permettent, à terme, de mieux souder des groupes d'élèves qui prennent confiance en eux et améliorent l'image qu'ils ont d'eux-mêmes, ce qui est favorable à leur réussite.

### Les élèves

Les élèves ont une perception très variable du dispositif et n'ont aucune vision à long terme de son intérêt. Certains contestent l'utilité même de projets consommateurs de temps, où l'on n'apprend rien. À l'opposé, d'autres sont totalement mobilisés, disent avoir appris beaucoup, avoir mûri. Tous reconnaissent avoir maintenant une autre vision des professeurs qu'ils trouvent plus détendus dans les séances consacrées au PPCP. L'une des explications possibles relève d'une constatation simple : le degré d'implication des élèves est d'autant plus grand que le projet a été défini avec et par eux, les enseignants se chargeant de cadrer le projet, de définir l'organisation, d'animer l'action. Les élèves reprennent volontiers le discours ambiant : moins d'heures de cours, donc moins de temps pour assimiler les connaissances. Ils perçoivent le PPCP comme une discipline supplémentaire non notée, mal organisée, qu'on ne devrait pas leur imposer « puisqu'elle ne compte pas ». Ils se rendent compte des difficultés des enseignants à gérer le projet et se démobilisent, d'où, parfois, un absentéisme accru. Les critiques les plus récurrentes concernent le choix du projet – irréaliste par son ambition ou sa durée – souvent imposé par un ou deux professeurs, les reléguant au rang d'exécutants d'une partition écrite par d'autres. S'y ajoutent le manque de perception claire de la contribution des différentes disciplines au projet et la coordination médiocre des enseignants. Les élèves mettent également l'accent sur leurs grandes difficultés d'accès aux ressources informatiques et à internet.

On relève, fort heureusement, des indices de satisfaction concernant les acquisitions des savoirs et savoir-faire, la maturation facilitée du projet professionnel, des améliorations du comportement dans les disciplines concernées par le projet, ainsi que lors des périodes de formation en entreprises. Dans certains cas, les élèves ont le sentiment d'avoir acquis des compétences et des savoirs que l'enseignement habituel ne leur aurait pas permis d'atteindre. Ils ont été séduits par une approche plus pratique, plus attractive des enseignements généraux, et par l'utilisation des moyens de communication comme internet.

## Recommandations pour la réussite des PPCP

### Au niveau de l'établissement

#### ■ *L'organisation et la répartition des services*

Anticiper la préparation des PPCP de l'année à venir afin de favoriser la constitution de l'équipe pluridisciplinaire ; associer les élèves, dans cette phase préparatoire, à l'émergence du projet qu'ils mettront en œuvre l'année suivante ; veiller à ce que la durée du projet, dont les objectifs doivent rester limités, n'excède pas l'année scolaire.

Constituer les équipes de PPCP parallèlement à la construction des emplois du temps, en respectant, comme l'indique la réglementation, l'équilibre des horaires de projet entre l'enseignement général et l'enseignement professionnel ; faire intervenir, dans un PPCP, principalement les professeurs qui assurent l'enseignement disciplinaire de ce groupe ; veiller à ce que l'équipe d'animation d'un PPCP soit restreinte ; éviter qu'un même professeur soit impliqué dans un trop grand nombre de PPCP.

Constituer pour le PPCP des groupes homogènes d'élèves de la même classe et, de préférence, de la même spécialité.

#### ■ *La construction des emplois du temps*

L'observation montre qu'il paraît très souhaitable de ménager, dans les emplois du temps des divisions, des barrettes hebdomadaires fixes d'une demi-journée, d'une durée de trois ou quatre heures, pendant lesquelles tous les professeurs participant à un PPCP peuvent contribuer au projet pluridisciplinaire.

Une bonne répartition de la charge des centres de ressources internes du lycée, CDI, salles informatiques, accès à internet, etc., doit conduire à distribuer les barrettes de PPCP des différentes classes de l'établissement sur l'ensemble des demi-journées de la semaine.

Une fois constituée l'équipe enseignante responsable du PPCP, en respectant pour le calcul des services dûs l'équilibre de 50 % pour l'enseignement général et 50 % pour l'enseignement professionnel, la gestion des interventions des différents enseignants peut être laissée à leur initiative.

#### ■ *Le choix du projet*

En BEP, du fait de l'évolution actuelle de ces diplômes qui deviennent moins spécialisés en s'organisant par grands champs de métiers, le PPCP peut présenter un caractère d'ouverture assez large. Celle-ci, tout en prenant en compte le champ de métiers considéré, doit permettre aux dimensions de la culture et de la communication de trouver toute leur place au sein du projet. Le rôle et l'impact des disciplines d'enseignement général dans le projet doivent y être particulièrement sensibles. Pour les baccalauréats professionnels, le caractère professionnel devenant progressivement plus marqué, on peut

proposer de caractériser les PPCP de première et deuxième année selon plusieurs points de vue.

Du point de vue pédagogique, sans revenir, pour l'une et l'autre année, sur l'exigence d'acquisitions disciplinaires, le PPCP a principalement pour objet en première année :

- d'entraîner l'élève à organiser méthodiquement son travail ;
- de l'exercer à rechercher et à exploiter de la documentation ;
- de faire apparaître le sens des enseignements par la mise en relation des connaissances et des compétences qui s'acquièrent dans les disciplines générales et professionnelles ;
- d'acquérir les démarches de mise en œuvre d'un projet.

Il est recommandé de choisir les projets de première année en veillant à la proximité entre les savoirs et les savoir-faire que le PPCP mobilise, et à leur positionnement au sein des programmes d'enseignement des disciplines associées. En deuxième année, le PPCP doit permettre de contribuer plus directement à la professionnalisation, par l'acquisition et la mobilisation de connaissances générales et de compétences professionnelles permettant une réalisation ou une production.

Du point de vue pratique, une attention particulière sera portée aux contenus techniques des PPCP, en graduant tout au long de la scolarité leur proximité avec des situations issues du référentiel des activités professionnelles.

#### ■ *Le déroulement du PPCP*

Les observations faites dans les différents établissements montrent qu'un déroulement harmonieux du PPCP passe par une structuration qui identifie les étapes du projet et associe à chacune d'entre elles les activités des professeurs et des élèves. Le cahier des charges du projet doit être mieux connu des élèves. Il doit décliner notamment les objectifs de formation du PPCP et présenter la problématique plutôt que la solution technique. C'est ainsi qu'ils sera de nature à engager les élèves dans un processus de créativité qui, même contraint par les ambitions pédagogiques de la formation, permet aux élèves de développer leur projet.

En cours de réalisation, les revues de projet permettent :

- de réaliser des bilans intermédiaires ;
- d'arrêter des modifications diverses en concertation ;
- de développer la qualité de la communication au travers des discussions arbitrées par l'équipe de professeurs ;
- de garder la trace de l'avancement des travaux et d'attester (du fait de la présence de plusieurs enseignants) le travail en commun de l'équipe pédagogique.

En fin de projet, la valorisation des réalisations peut être envisagée dans deux directions principales :

- en interne, grâce à la présentation du travail réalisé par l'équipe de professeurs et d'élèves (exposés, soutenances, expositions, etc.) ;
- à l'extérieur de l'établissement, par la présentation des réalisations lors de forums, de journées des métiers, de réunions d'information en collège, etc.

■ *Le positionnement du PPCP par rapport à l'aide personnalisée*

Le PPCP s'inscrit dans une pédagogie du projet, ce qui lui confère deux finalités distinctes et complémentaires qu'il conviendra d'associer, en fonction des résultats obtenus par les élèves au cours de leurs apprentissages :

- dans le premier cas, c'est la démarche qui est première par la synergie qu'elle offre entre comportements, méthodes, connaissances et savoir-faire des différentes disciplines ;
- dans le second cas, la fin (c'est-à-dire la réussite) l'emporte sur les moyens.

On perçoit que le PPCP doit diversement équilibrer ces deux dimensions. L'aide individualisée peut consister à alléger, voire à supprimer une partie des étapes du projet pour un ou plusieurs élèves en difficulté, en les aidant, par un soutien spécifique dans l'une ou l'autre des disciplines mobilisées, à franchir celles de ces étapes qui, au regard des difficultés qu'ils rencontrent, paraissent déterminantes pour leur formation.

La réussite du projet impose une démarche structurée lisible par l'élève, même si certaines étapes peuvent être totalement ou partiellement prises en charge par le professeur. Que les élèves soient en difficulté ou non, ils doivent tous être confrontés aux exigences du travail coopératif. Il serait regrettable que l'aide individualisée se traduise, dans le cadre du PPCP, par la suspension temporaire de l'activité de projet au profit d'une remédiation strictement disciplinaire extérieure au projet.

■ *Les évaluations à réaliser dans le cadre des PPCP*

Dans le domaine de l'évaluation, les différences entre première et deuxième année de baccalauréat professionnel sont sensibles. La première année, on peut envisager que l'évaluation soit conduite par l'équipe pédagogique, pilote du projet, dans un cadre qui, en fonction du projet d'établissement, peut être disciplinaire ou spécifiquement lié au projet afin de valoriser l'activité. Cette évaluation pourrait être prise en compte sur le bulletin scolaire sous forme d'un commentaire sur les aptitudes développées.

En deuxième année, la mise en œuvre du PPCP et les productions qui lui sont associées doivent être évaluées à l'examen et valorisées, dans le cadre réglementaire de la certification, sous une forme à définir rapidement. La solution du contrôle en cours de formation apparaît la mieux adaptée à la situation, compte tenu de la variété des organisations pédagogiques et calendaires. À défaut d'une prise en compte, pour l'obtention du diplôme, des travaux réalisés et des compétences acquises dans le cadre du projet, le désintérêt des élèves ne manquerait pas de compromettre à bref délai la mise en œuvre et la réussite des PPCP.

### **Au niveau académique**

Une des difficultés observées dans la quasi-totalité des établissements concerne les incompréhensions mutuelles touchant aux objectifs et aux finalités des programmes disciplinaires d'enseignement général et d'enseignement professionnel. La seule lecture en commun des référentiels semble ne pas être suffisante, et les experts que sont les inspecteurs de l'éducation nationale ont un rôle prépondérant à jouer.

Dans le cadre de la formation et de l'accompagnement des enseignants, chaque IUFM doit prendre la mesure des enjeux de cette nouvelle modalité pédagogique, en proposant aux futurs professeurs un temps de formation d'un volume suffisant pour permettre des études de cas et une approche concrète de la pluridisciplinarité au sein du PPCP. Concernant la formation continue, une formation à la démarche de projet, à ses outils et à ses techniques semble indispensable pour une grande majorité de professeurs, de l'enseignement général ou de l'enseignement professionnel.

Par ailleurs, la mise à disposition sur le serveur académique de PPCP réussis, et surtout de leurs conditions d'organisation, de services et de fonctionnement, est un élément clé pour l'appropriation rapide des actions à entreprendre.

### **Au niveau national**

Cinq priorités apparaissent :

- au regard des éclairages apportés par cette première année de mise en œuvre, il semble nécessaire que soit publié, sous le timbre de la direction de l'enseignement scolaire (DESCO), un cadre de recommandations plus précis que celui du texte de juin 2000 ;
- compte tenu de la généralisation des dispositifs pédagogiques associant plusieurs disciplines autour de projets, notamment les travaux personnels encadrés dans les lycées d'enseignement généraux et technologiques, et les itinéraires de découverte en collège, la direction des enseignements supérieurs (DES) pourrait demander à l'ensemble des IUFM d'intégrer cette préoccupation dans la formation initiale et continue des enseignants de toutes les disciplines ;
- l'animation par les corps d'inspection territoriaux du dispositif PPCP étant un des éléments de la réussite, la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement (DPATE) pourrait proposer, dans le cadre de la formation initiale des corps d'inspection, des travaux de groupes pluridisciplinaires prenant appui sur les problématiques du PPCP ;
- il paraît très souhaitable que, dans le cadre de ses missions en académie, l'inspection générale accompagne les corps d'inspection territoriaux dans leurs actions d'explication et de promotion des stratégies pédagogiques sous-tendues par les PPCP ;
- la question de l'évaluation des PPCP, dans le cadre de l'examen, devra être abordée nettement et rapidement.